

Compte-rendu Conseil Municipal du 22 décembre 2022.

Présents : Benoit Olive, Nathalie Cervello, Didier Alary, Dominique Lance.

Absent : Pierrick Salamero-Julia.

Ouverture de la séance à 18h00 par Benoît Olive - Dominique Lance est le secrétaire de séance.

Traitement des Délibérations mises à l'ordre du jour :

❖ **Redevance eau et assainissement 2023.**

Cette redevance s'élève à 131,56 € pour l'année 2023.

Le taux de la redevance pour la pollution domestique reste inchangé.

Pour rappel, le montant de ces deux derniers taux est imposé par l'agence de l'eau et ces redevances qui sont collectées par la commune sont reversées à l'agence de l'eau.

Pour la part communale, aucune augmentation n'est prévue pour cette année.

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents.

❖ **Reconduction convention d'occupation temporaire pour le bar.**

Cette délibération vise à reconduire pour une durée de 1 an (1^{er} janvier au 31 décembre 2023) la convention temporaire d'occupation du domaine public signée entre la commune de Roquefort de Sault et la SAS La Guinguette de Sault.

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents.

❖ **Renouvellement du contrat de location Licence IV**

Cette délibération vise à reconduire pour une durée de 1 an (1^{er} janvier au 31 décembre 2023) le contrat de location de la Licence IV en faveur de la SAS La Guinguette de Sault.

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents.

❖ **Délibération approuvant l'aménagement de la forêt communale de la Resclause.**

Cette délibération vise à approuver le projet d'aménagement de la forêt communale indivise de la Resclause établi par l'ONF pour la période 2023-2042. Ce projet, élaboré en concertation avec la commune, comprend : un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement, la définition des objectifs assignés à cette forêt, un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme. L'ONF soumettra chaque année à la validation par la commune un programme de travaux et de coupes conforme à ce projet (projet disponible en mairie).

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents.

❖ **Inscription à l'état d'assiette 2023 – coupe de bois.**

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe réglée / Non réglée	Destination : Vente ou délivrance (affouage)
8p	RPQ	120	3	Réglée	Délivrance
9p	RPQ	20	0.5	Réglée	Délivrance
11p	RPQ	130	3	Non réglée	Délivrance
18p	RPQ	441	11.02	Réglée	Vente
28p	RPQ	530	8.84	Réglée	Vente
29p	RPQ	544	9.06	Réglée	Vente

Le Conseil Municipal désigne (pour la délivrance des bois d'affouage) comme garant de la bonne exploitation des bois :

L'entrepreneur BES Alain – Hameau de la folie Route du château – 11140 PUILAURENS

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents.

- ❖ **Autorisation de pacage dans la forêt INARD pour l'année 2023.**
- ❖ **Autorisation de pacage dans la forêt ARMENGOL pour l'année 2023.**
- ❖ **Autorisation de pacage dans la forêt BOURGIER-VIGNAUD pour l'année 2023.**

Demande d'autorisation du maintien du droit d'usage de pacage dans les forêts privées précitées.

→ *Les 3 délibérations sont votées à l'unanimité des présents.*

- ❖ **Ramassage de bois mort et mort bois pour l'année 2023.**

Le Conseil Municipal,

Considérant que la commune sollicite de bon droit cette autorisation,

Demande à l'ONF de bien vouloir accorder à tous les foyers de la commune, l'autorisation d'enlever le bois mort, le mort bois et les rémanents d'exploitation dans les forêts communales et indivises soumises au régime forestier durant l'année 2023,

Désigne comme entrepreneur responsable, monsieur SALAMERO JULIA Patrick, employé communal domicilié au hameau de Buillac 23 Le Barry à Roquefort de Sault.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

- ❖ **Délibération portant création d'un emploi permanent (entretien bâtiments communaux).**

Cette délibération vise à porter création d'un emploi permanent à temps non complet, à compter du 1^{er} avril 2023 et ce pour une durée de deux ans, afin d'assurer l'entretien des bâtiments communaux : gîtes, mairie, salle polyvalente...

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents*

- ❖ **Délibération portant création d'un emploi permanent (gérance agence postale).**

Cette délibération vise à porter création d'un emploi permanent à temps non complet, à compter du 1^{er} avril 2023 et ce pour une durée de un an, afin d'assurer la gestion de l'agence postale communale.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

- ❖ **Délibération devis pour la réfection des caniveaux.**

Cette délibération vise à valider un devis de l'entreprise SARL-ESCO d'un montant de 2736€ TTC relatif à la réfection de caniveaux sur le village.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

- ❖ **Délibération devis « Batiman » (fenêtres, portes, volets roulants sur certaines logements communaux, agence postale, bibliothèque, mairie).**

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération relative à ces travaux d'aménagement. En effet, suite à une modification de personnel au sein de l'entreprise concernée, un nouveau devis a dû être établi pour la réalisation des travaux envisagés (cf précédent compte-rendu de conseil municipal). A cette occasion, le choix a été fait d'envisager la modification de certains formats de portes d'entrée initialement prévus et d'inclure dans le devis la pose de volets roulants sur certains bâtiments. Les nouveaux devis présentés par l'entreprise Batiman s'élèvent à 34 547€93. Les possibilités d'autofinancement de la commune restant suffisantes en cette fin d'année 2022, le conseil municipal s'accorde sur le fait de faire réaliser ces travaux.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

- ❖ **Délibération devis « Axiome » (Relevé topographique sommaire avec superposition du plan cadastral des rues du village avec mention des réseaux apparents).**

Cette délibération vise à valider un devis de l'entreprise Axiome d'un montant de 8694€ TTC relatif au projet cité ci-dessus.

Ce projet vise à doter, dans un premier temps, la commune d'un relevé topographique complet des rues du village avec superposition sur plan cadastral et mention des réseaux apparents afin de pouvoir, par la suite et de façon progressive, établir un plan complet et détaillé de la voirie communale et des informations relatives aux différents réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité... (positionnement exact des réseaux, fonctions des vannes d'eau, profondeurs des réseaux...)

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

❖ **Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent sur la M57 (budget de la commune).**

Cette délibération vise à autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur le budget M57 (budget général de la commune) de l'exercice précédent.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

❖ **Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent sur la M40 (budget de l'eau et de l'assainissement).**

Cette délibération vise à autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur le budget M40 (budget eau et assainissement) de l'exercice précédent.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

❖ **Location à l'année du studio**

Cette délibération vise à accepter une demande de location à l'année du studio situé dans le bâtiment des gîtes communaux.

→ *La délibération est votée à l'unanimité des présents.*

LE COIN DES INFOS :

Gestion de l'eau: dans le cadre de l'« audit » progressif réalisé par la municipalité sur les réseaux et l'utilisation faite de l'eau potable et non-potable sur notre commune, une intervention des services du département a été sollicitée pour effectuer une recherche de fuite(s) possible(s) sur le secteur du camping (suspicion de fuite issue des relevés nocturnes de consommation effectués de façon régulière). Si cette intervention a révélé la présence de micro-fuites sur les installations communales (micro-fuites qui seront traitées au printemps), elle n'a pas identifié de fuite suffisamment importante pour expliquer les surconsommations relevées périodiquement sur Roquefort.

Des informations et données complémentaires relatives au secteur concernant les bâtiments de la colonie sont également en attente de réception.

En complément, il est à noter que, depuis quelques semaines, la consommation sur le village de Roquefort est passée d'environ 50m³ / semaine à 200m³ / semaine. Cela signifie clairement que malgré les différentes informations transmises, nos différents échanges et autres discussions, certains robinets ont été laissés ouverts pour éviter le gel en ce début d'hiver.

N'oublions pas que notre objectif commun doit être de gérer de façon efficace et durable nos ressources en eau potable et non-potable mais aussi de travailler ensemble pour éviter la pose de compteurs dans un avenir proche.

Vœux de la municipalité : le conseil municipal vous présentera ses vœux autour d'un apéritif dinatoire le samedi 14 janvier 2023 à 18h30 à la salle polyvalente.